

## Le peuple Sahraoui en lutte pour son autodétermination et son indépendance depuis 1966 a toute sa place au 3<sup>e</sup> Forum pour la paix !

Le Sahara occidental, situé entre le Maroc et la Mauritanie face aux Iles Canaries, est en 2020 le seul territoire non autonome qui connaît une occupation militaire exercée par une puissance coloniale étrangère, le Royaume du Maroc.

Occupation illégale qui dure depuis 46 ans à la suite de la Marche verte qui permit au Maroc en 1976 de s'installer au Sahara occidental en imposant à l'Espagne de quitter sa colonie de manière peu glorieuse.

Ce conflit entre le Front Polisario, mouvement de libération nationale et le Royaume du Maroc a tragiquement séparé un peuple. Les uns étant réfugiés en Algérie, les autres subissant l'occupation marocaine. Pour ces derniers aucune liberté d'expression et le risque permanent d'être arrêté quand la revendication de l'autodétermination est exprimée publiquement.

Un plan de paix initié par les Nations Unies en 1991 a permis un cessez-le-feu mais n'a pas réussi depuis toutes ces années à organiser un référendum d'autodétermination alors que ce droit est légitimement dû aux peuples des territoires non-autonomes.

***Cette situation, un Plan de paix mis en place en 1991 impuissant à mettre en œuvre un objectif pourtant inscrit au fronton du droit international, doit interroger les participants et les organisateurs du forum. Pourquoi militer en faveur de la paix si les Nations unies se révèlent impuissantes à veiller à l'application de leurs missions de paix ?***

Au premier rang des militants pour la paix, les prisonniers politiques sahraouis enfermés pour simplement avoir revendiqué publiquement l'autodétermination. La grande majorité d'entre eux sont en prison depuis plus de dix ans et connaissent des conditions d'incarcération difficiles, souvent humiliantes.



Or signataire des Conventions de Genève, le Maroc est tenu de respecter le droit international humanitaire c'est-à-dire le droit de la guerre car en dépit de la signature d'un cessez-le-feu, le conflit armé est toujours présent puisque aucune paix n'a été signée entre les parties.

**Il revient au 3<sup>e</sup> forum pour la paix d'être particulièrement attentif à une situation devenue incertaine qui risque à tout moment de conduire à une escalade dangereuse dans la région.**

Il lui revient alors de **rappeler l'urgence de l'application du droit à l'autodétermination pour le peuple sahraoui, d'alerter sur le non-respect des droits de l'homme au Sahara occidental occupé et de veiller** à ce que l'Union européenne et les États qui font commerce avec le Maroc appliquent le droit international concernant **la protection des ressources naturelles** de ce territoire non-autonome.

Paris, le 28 septembre 2020,  
Association des Amis de la République  
Arabe Sahraouie Démocratique